

COMTE RENDU

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

SUR SON ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE COMPTABLE DÈS LE
1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1841.

MESSIEURS,

Le conseil d'état, se conformant à l'art. 42 de la constitution, a l'honneur de soumettre au grand conseil le compte-rendu de son administration pendant l'année 1841.

Suivant la règle établie, ce compte présentera quatre parties, d'après la division des travaux de l'administration en autant de départemens.

I^{re} PARTIE.

Département de Justice et Police.

LÉGISLATION GÉNÉRALE.

Code pénal.

Le conseil d'état avait espéré pouvoir reprendre, dans le courant de l'été dernier, la discussion du projet de code pénal, com-

Discipline.

Les maîtres continuent à déployer dans leurs fonctions un zèle tout-à-fait louable ; ils préparent leurs leçons avec soia , et font des travaux domestiques considérables pour utiliser d'autant plus le temps consacré à la leçon elle-même.

La tenue des classes est bonne en général. Il est des leçons qui présentent une tranquillité et un ordre remarquables ; plusieurs même offrent de la vie.

Le collège cantonal n'a que des moyens moraux pour agir sur les élèves ; point de prison , point d'amendes , point de tâches de punition , point de coups. Cependant les cas d'indiscipline grave sont très-rares. La fréquentation des leçons est généralement bonne ; la discipline même gagne chaque année. Plusieurs élèves sont d'une application et d'un caractère si recommandables , que jamais on ne les trouve en faute pour quoi que ce soit , et qu'ils ne méritent à tous égards que des eloges. Plusieurs aussi s'améliorent sensiblement et se développent.

Materiel. Les inconvéniens de plusieurs des classes du collège ont été plusieurs fois signalés : petitesse , humidité , froidure , nombre insuffisant d'auditoires , tels sont les objets des justes plaintes qu'il faut répéter aujourd'hui.

Les inconvéniens qui sont attachés à la position de la première classe du gymnase , et qui se font sentir aussi pour la seconde , fixent depuis long-temps l'attention des autorités supérieures. Le conseil de l'instruction publique a été invité à s'en occuper , et à voir s'il n'y aurait pas moyen de séparer complètement la première et la seconde classe du gymnase , de manière que les professeurs de l'académie ne donneraient des leçons que dans la première classe , et que ces deux classes n'auraient plus de leçons communes

Le conseil d'état examinera les propositions nouvelles qui lui seront faites par le conseil de l'instruction publique.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

ACADÉMIE.

1° PROFESSEURS.

A. *Professeurs ordinaires.*

Leur nombre s'est augmenté par la nomination de M. Charles Secretan à la chaire de philosophie, et de M. de Fellenberg à celle de chimie. La faculté des lettres et des sciences se complètera ainsi peu à peu par des acquisitions successives.

La faculté de droit présente encore bien des lacunes, mais cette année ces lacunes sont comblées par le concours de quelques personnes.

B. *Professeurs extraordinaires.*

Ils sont au nombre de 8.

- MM. Porchat et Hisely, pour la littérature latine.
 — Ed. Chavannes, pour la botanique.
 — Emeri, de Malte, pour l'économie politique et le droit international.
 — Pidou, juge d'appel, pour le droit public vaudois.
 — Gaullieur, pour le droit romain.
 — Secretan-Secretan, pour le droit civil.

Ce dernier professeur ayant été contraint par une maladie grave d'interrompre son cours, Monsieur Gottofrey, juge d'appel, a consenti à le remplacer.

L'enseignement lui-même ne donne lieu dans ce moment à aucune observation particulière.

Monsieur le professeur Zundel, outre ses deux leçons d'office, consacre une heure par semaine à donner aux étudiants des direc-

tions spéciales sur leurs études domestiques de philologie. Cinq étudiants profitent de ce secours.

Monsieur le professeur Vinet a commencé avec les étudiants en théologie des exercices de lecture dont le besoin se faisait sentir.

Monsieur J. L. B. Leresche a donné, pendant le semestre d'été un cours sur la phrénologie ou l'anthropologie, qui a été fréquenté avec intérêt par un certain nombre d'auditeurs.

Le conseil de l'instruction publique a accordé une salle à Monsieur Lenz, maître de musique à Lausanne. Dans un cours composé d'un petit nombre de leçons, Monsieur Lenz a exposé ses idées sur l'histoire de la musique, sa nature, son influence sociale et la place qu'elle doit occuper dans l'éducation. Les étudiants ont été admis gratuitement à ce cours.

2° ÉTUDIANS.

Le nombre des étudiants et des externes s'est accru depuis l'an passé. Il est maintenant,

dans la faculté des lettres et sciences, 40 étudiants et 28 externes.

dans la faculté de théologie : 41 étudiants et 1 externe.

Dans la faculté de droit : 18 étudiants et 15 externes.

Il faut remarquer ici qu'un assez grand nombre d'élèves sont inscrits et font des examens sans suivre cependant aucune leçon. Plusieurs même ne demeurent pas à Lausanne ; il y a au moins 7 étudiants en théologie qui sont dans ce cas.

Il faut aussi remarquer que le nombre des étudiants qui appartiennent réellement par leurs études à la faculté des lettres et des sciences est plus considérable que le chiffre ci-dessus indiqué ne peut le faire penser ; c'est que la plupart des plus jeunes élèves ne suivent presque d'autres cours que ceux de la faculté des lettres et sciences ; mais il ont profité de la liberté que leur laisse le règlement en se faisant inscrire tout de suite dans la faculté à laquelle ils se proposent de se rattacher définitivement.

Les indications suivantes, qui sont aussi exactes qu'il est possible

bre des auditeurs y varie beaucoup ; il s'élève assez haut lorsque le professeur produit quelque travail personnel , afin de montrer aux élèves comment il faut s'y prendre pour surmonter certaines difficultés , ou pour traiter certains sujets.

La conduite des étudiants dans les leçons est digne de tout éloge. Comme nul n'est forcé d'y assister , ceux qui ne sont pas disposés à en profiter n'y viennent pas , et ceux qui y viennent sont généralement très attentifs.

Examens. — Licences.

Les examens ordinaires des étudiants ont lieu à quatre époques de l'année. Quoique la marche prescrite pour cet objet ne soit pas ancienne, l'expérience en a déjà signalé divers inconvéniens. Le conseil de l'instruction publique a dirigé l'attention de l'académie sur cet objet, ainsi que sur la fréquentation des leçons. L'académie fera un rapport spécial et des propositions précises, s'il y a lieu.

Pendant l'année 1841, deux étudiants ont reçu le diplôme de licencié en théologie. D'autres sont rapprochés de la fin de leurs examens et seront licenciés cette année. Un étudiant en droit vient de demander son diplôme.

Concours.

Vingt-deux sujets de concours ont été proposés aux étudiants et aux externes pour leurs travaux particuliers ; huit ont été, de la part d'autant d'étudiants, l'objet d'études domestiques, dont le résultat a été satisfaisant. L'académie a accordé 2 *prix* et 7 *accessits*.

Un nouveau programme , qui contient 40 sujets de concours , vient d'être publié.

ÉTABLISSEMENTS ATTACHÉS A L'ACADÉMIE.

Bibliothèque cantonale.

L'état de cet établissement ne laisse rien à désirer. Outre les ac-

quisitions faites au moyen des ressources ordinaires, la bibliothèque a reçu quelques dons importans, nous citerons seulement une magnifique édition de Dante, en 4 volumes in-folio, avec de belles gravures, offerte par M. Renevier, vice-président du tribunal de Rolle, et une suite de cahiers de gravures, représentant les œuvres de Thorwaldsen, don de M. le pasteur Monneron.

Le local qui était occupé par le conseil de l'instruction publique étant maintenant disponible, pourra être annexé aux salles de la bibliothèque, afin d'avoir l'espace nécessaire pour placer, dans leurs catégories respectives, les ouvrages dont se compose la bibliothèque léguée par M. le général De la Harpe

Comptes de la bibliothèque, pour l'année 1841.

Les comptes présentent le résultat suivant :

La recette s'est élevée à	Fr.	5634	40
La dépense «		5585	40
		<hr/>	
Le caissier redoit pour solde	Fr.	50	70
La dépense se compose des articles suivans :			
Frais d'administration		453	23
Frais d'impressions, reliures		323	45
Achats de livres		5867	43
Abonnemens aux journaux		729	54
Ports de livres, journaux, affranchissemens		228	55
		<hr/>	
	Fr.	5583	40

Cabinet de physique

Cette collection a continué de s'accroître successivement; elle est déjà bien plus riche qu'elle ne l'était il y a peu d'années. Cependant on manque encore d'un grand nombre d'instrumens fort importans pour certaines parties de l'enseignement.

Cabinet de chimie.

Ce cabinet est déjà pourvu d'un bon nombre des instrumens et ustensiles nécessaires pour les expériences et les travaux chimiques ; mais il lui manque cependant différentes choses qu'il importe de lui procurer. L'académie pense que les besoins du cabinet, ainsi que du laboratoire qui en dépend, exigent une allocation spéciale ; elle vient de la demander.

Musée d'histoire naturelle.

Le conseil d'état, dans ses précédens rapports, a appelé l'attention du grand conseil sur la nécessité d'apporter quelques améliorations dans l'arrangement des salles du musée, principalement pour les mammifères, placés sans ordre sur des buffets et exposés aux dégradations de la poussière.

Le conseil d'état a la satisfaction d'annoncer que les salles du musée offrent maintenant un coup d'œil satisfaisant. Le transport au musée Arlaud des tableaux qui garnissaient la seconde salle, a permis d'y placer de grandes armoires vitrées, qui ont reçu les mammifères et dans lesquelles ils sont méthodiquement arrangés et à l'abri des dégradations.

Les diverses collections zoologiques ont reçu, en 1841, de belles augmentations, soit par des achats faits à propos au moyen de l'allocation portée au budget, soit par des dons offerts par plusieurs de nos compatriotes.

Le musée a reçu, dans le courant de l'année, plusieurs objets d'antiquités, tous intéressans à différens degrés. Un envoi fait par le consul de la confédération à Rome, contenait 52 morceaux antiques, tels que lampes, vases divers, lacrymatoires, statuettes, etc. Il est à regretter que le défaut de place ne permette pas d'exposer tous ces objets comme ils devraient l'être.

Il est d'ailleurs fort à désirer que le musée puisse bientôt être

augmenté de deux nouvelles salles, au moins, dont l'une serait spécialement consacrée aux collections géologiques et paléontologiques, qui sont déjà fort nombreuses et qui renferment non-seulement de belles suites de roches des contrées les plus intéressantes de l'Europe, mais encore une assez grande quantité de fossiles des divers terrains, parmi lesquels il y en a de fort remarquables. Ces fossiles devraient être placés sous des cages vitrées, ainsi que cela a lieu dans tous les musées bien organisés. En attendant, on a cherché à classer ces roches et ces fossiles dans un ordre convenable, soit par contrées, soit par terrains, mais ils sont renfermés dans des tiroirs, ensorte qu'ils ne sont pas exposés à la vue et que le public n'en jouit que fort difficilement.

Les deux collections minéralogiques qui étaient classées, l'une d'après le système de Verner, l'autre d'après celui de Haüy, ont été réunies et classées d'après le système minéralogique de Berzélius, système qui a été adopté par les plus célèbres minéralogistes de France.

Les collections minéralogiques, géologiques et paléontologiques continuent à recevoir des accroissemens, soit par des dons, soit par des achats. Dans le nombre des objets offerts, on remarque un superbe échantillon de cuivre sulfuré, des mines de Sibérie; une mâchoire presque entière de rhinocéros, trouvée dans le grès-molasse de Béthuzy, près de Lausanne; une suite de fossiles appartenant aux terrains fossilifères les plus anciens de l'Angleterre, et un grand nombre de pétrifications de notre Jura.

Pour le moment, et jusqu'à ce que le local du musée ait été agrandi, ces intéressans échantillons paléontologiques ne pourront pas être exposés aux yeux du public.

MM. les conservateurs du musée, auxquels était alloué un traitement annuel de 100 fr. à chacun, ayant été atteints par la loi sur le cumul, l'indemnité qu'ils recevaient a dû être supprimée; ils ont d'ailleurs offert de continuer à donner gratuitement leurs soins au musée

Musée Arlaud.

Cet établissement, qui ne compte qu'un an d'existence, est déjà, de la part du public, l'objet d'un vif intérêt. Depuis le jour de son ouverture, qui a eu lieu le 1^{er} janvier 1841, il a été fréquemment visité ; mais ce qui fait plus particulièrement bien augurer de son avenir, ce sont les nombreux encouragemens qu'il a reçus de la part d'un grand nombre de personnes empressées de concourir à l'œuvre patriotique de son fondateur.

A l'époque de son ouverture, le musée possédait les objets suivans :

15 plâtres moulés sur l'antique.

36 tableaux à l'huile.

29 tableaux divers.

18 aquarelles, par Ducros, Mullener et Kaysermann.

1 grand tableau représentant Macbeth, par M. Höttenroth, donné par Mad. Alfred Eynard.

Pendant l'année 1841, le musée s'est augmenté des objets suivans :

Un David triomphant, statue en plâtre, donnée par M. Huber Saladin, de Genève.

Sept tableaux à l'huile, donnés par M. Perdonnet.

Deux excellens portraits peints par Largillière ; l'un représente Largillière lui-même ; l'autre, le célèbre Arlaud, peintre en miniature, du régent Philippe d'Orléans ; plus, un beau portrait de femme âgée, admirablement peint, attribué à Rembrandt.

Ces trois portraits ont été donnés par M. Arlaud.

Deux esquisses à l'huile, l'une de St. Ours, peintre genevois, l'autre de Sablet dit le Romain, peintre vaudois, ont été envoyées par M. Audéoud, de Genève, ex-directeur du musée de cette ville.

Un tableau de Carlo Dolce a été donné par M. Alioth, d'Avenches.

Un tableau à l'huile, représentant l'intérieur de la cathédrale de

Fribourg, peint par M. Bonnet, professeur de dessin à l'école moyenne de Lausanne, offert par l'auteur.

Une belle aquarelle, représentant le village de Pully, avec le fond du Valais, par M. Piot, artiste de Lausanne, élève distingué de David et de Mullener.

M. le Dr Brière, de Morges, a exposé, dans les salles du musée, un magnifique tableau représentant Michel Cervantes, par Velasquez.

M. le conseiller d'état Jaquet a mis à la disposition de la commission du musée une somme de 2 à 300 fr. de France, pour augmenter la collection des antiques d'une statue au choix de la commission.

Enfin, le plus bel ornement du musée est un tableau représentant la vue des glaciers de Rosenlaoui, peint par le célèbre Diday, de Genève. Cet ouvrage remarquable a obtenu les éloges des connaisseurs. Il excite à un degré particulier l'attention du public, juste appréciateur des choses qui se distinguent par un mérite véritablement supérieur.

Des circonstances particulières ont permis de faire l'acquisition de ce tableau à des conditions favorables.

MM. Arlaud, de Haller et Lardy, ont bien voulu se charger de l'organisation et de l'arrangement du musée. Le zèle éclairé dont ils ont fait preuve, et les soins qu'ils ont donné à cet établissement méritent de justes éloges.

ÉCOLES SPÉCIALES ATTACHÉES AU COLLÈGE CANTONAL ET A L'ACADÉMIE.

École de dessin.

L'école de dessin est actuellement fréquentée par
16 élèves du gymnase; les leçons de dessin sont facultatives pour
le gymnase ou collège supérieur.

94 » du collège inférieur.

41 » industriels.

148 élèves.

La société de gymnastique des étudiants compte environ 16 membres.

Les élèves du gymnase qui ont fréquenté l'école, se sont distingués, tant par leur zèle et leur application, que par leur conduite exemplaire. Une grande partie des élèves du collège inférieur méritent les mêmes éloges ; cependant plusieurs d'entr'eux étant moins disciplinés et ne cherchant qu'à s'amuser, n'ont pas fait tous les progrès désirables. Leur âge explique et excuse ce tort. Quant aux élèves de l'école normale, le maître de l'école n'hésite pas à leur rendre le meilleur témoignage, pour leur zèle, pour leur conduite et pour leurs progrès, quoiqu'ils ne parviennent qu'avec difficulté à s'assouplir suffisamment. Le maître s'est attaché à diriger leur attention sur des exercices qui s'exécutent au moyen d'instrumens simples que les élèves régens pourront se procurer facilement dans leur carrière future.

La société gymnastique des étudiants, dont les réglemens ont été présentés au conseil d'état, comptait d'abord plus de membres titulaires que de membres effectifs ; elle a subi une réorganisation complète. Le maître de l'école se faisant un devoir d'assister régulièrement à ces réunions, qui, utiles et importantes en elles-mêmes, ont aussi une influence favorable à la gymnastique aux yeux du collège cantonal.

Les renseignemens qui précèdent font connaître la marche de l'école et l'esprit dans lequel les exercices sont dirigés ; ils font connaître aussi le maître de l'école, M. Schlutter, ainsi que le zèle et l'intelligence qu'il a mis dans l'accomplissement de ses devoirs. On éprouve le regret d'avoir à dire que M. Schlutter quitte ses fonctions ; sa santé l'oblige à diriger momentanément son activité vers une autre carrière.

Un concours a été ouvert pour remplacer M. Schlutter ; trois candidats se sont présentés, et, ensuite des épreuves, le conseil d'état a nommé M. Emley, Anglais.

Ecole d'équitation.

Il n'y a rien de changé dans la situation de cette école.

Exercices militaires du collège cantonal.

L'expérience ayant fait sentir la nécessité d'apporter quelques modifications au règlement pour les exercices militaires du collège cantonal, le conseil d'état a adopté au mois d'octobre dernier un nouveau règlement. Les changemens apportés à ce qui existait ont eu principalement pour objet l'uniforme et la coiffure. Ces changemens, demandés par les élèves, ont donné à l'uniforme un air moins sombre, l'ensemble du coup-d'œil a quelque chose de militaire qu'il n'avait pas auparavant, et sans s'éloigner de la simplicité, on s'accorde à reconnaître que l'uniforme actuel produit un bon effet. Aucun changement n'a été apporté à l'organisation, qui est demeurée la même. Les élèves du gymnase forment un corps d'artilleurs et ceux du collège un corps d'infanterie. Une musique militaire a été formée par les soins du chef inspecteur, M. Edouard Chavannes, dont le zèle est à tous égards digne d'éloges.

POLICE DE SANTÉ

La santé du bétail, menacée par l'épizootie de Denczy, et les mesures qu'on a dû prendre pour détruire les germes de cette maladie, ont exigé de la police sanitaire un redoublement de surveillance, soit dans les communes, soit dans les alpages. Le conseil de santé, outre les affaires courantes, s'est occupé de la révision des lois sanitaires; des examens de candidats pour les diverses branches de l'art de guérir; de l'examen des questions relatives au service des hôpitaux civils et militaires, soit pour le canton, soit pour

confédération. Enfin, dans plusieurs réunions extraordinaires il a, conjointement avec des experts, été appelé à traiter plusieurs questions médicales importantes, et à s'occuper de l'amélioration des races, problème toujours étudié, mais pas encore résolu.

POLICE DE SANTÉ DES HOMMES.

Santé publique, endémies et épidémies.

Il résulte des renseignemens obtenus de médecins pratiquant sur divers points du canton, que l'état sanitaire, si on en excepte deux ou trois localités, a été satisfaisant. La mortalité, qui en 1840, a été de 4369, a atteint en 1844 le chiffre de 5997.

Les maladies, qui autrefois régnaient habituellement dans la vallée du Rhône, ont disparu en grande partie, ou ont au moins diminué d'intensité; ainsi à Aigle, où en 1828 existaient une trentaine de crétins, on n'en voit plus qu'un seul en bas-âge; le petit nombre des survivans ont atteint la vieillesse. Cependant, chaque année il naît encore dans cette vallée des enfans dont la conformation du corps et le peu de développement de l'intelligence dénotent le crétinisme; on fait disparaître tous ces caractères, en transportant et élevant dans les montagnes les enfans qui offrent cette triste disposition. L'air pur des Alpes exerce une action spécifique et curative dans cette maladie. La phtysie est rare dans cette vallée, et la santé des individus prédisposés ou atteints de maladies de poitrine s'y améliore, et quelquefois même s'y rétablit. Les fièvres périodiques ou d'accès, produites par les exhalaisons des marais du Rhône, ont été plus rares en 1844 que dans les années précédentes, ce qui est dû au peu de temps pendant lequel les eaux ont séjourné dans la plaine.

Des travaux de dessèchement produiraient donc une diminution de cette maladie périodique, qui finit par altérer si profondément la santé des personnes qu'elle atteint. Depuis plusieurs années il n'y